

Le rapport souligne qu'avec un investissement supplémentaire de 4,1 milliards de dollars dans les services de contraception moderne dans les pays en développement, « le monde économiserait quelque 5,7 milliards de dollars en services de santé maternelle et néonatale grâce à la prévention des grossesses non désirées et des avortements non médicalisés ». Cependant, les fonds consacrés à la planification familiale - par les bailleurs de fonds et les gouvernements - s'amenuisent, car ils sont redirigés vers d'autres questions de santé.

« Les gouvernements devraient investir dans la planification familiale ; elle est liée au développement du capital humain », a dit à IRIN Babatunde Osotimehin, directeur exécutif de l'UNFPA. « Les économies des bailleurs de fonds peuvent compléter cet investissement, mais la pérennité dépend des économies nationales ».

Le rapport note également que l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive favorise l'entrée des femmes sur le marché du travail en leur permettant de décider de l'espacement des naissances de leurs enfants et « une participation accrue au marché du travail ».

La Conférence du Caire sur la population et le développement s'est tenue il y a près de 20 ans. La question de la santé reproductive a été au centre des débats et, en dépit de l'alliance entre le Vatican et les États islamiques conservateurs, elle a fait l'objet d'un large consensus qui a permis d'affirmer que l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, y compris à la planification familiale, est un droit universel. Son programme d'action a été adopté par 179 nations.

Un « droit humain fondamental »

L'UNFPA insiste sur le fait que la planification familiale n'est pas optionnelle ; il s'agit d'un droit fondamental, et l'obligation de faire respecter ce droit découle du traité. « Il n'existe pas de droit sans obligation », indique le rapport, et « pas d'obligation effective sans responsabilisation. Les organes de surveillance des traités des Nations Unies sont chargés de s'assurer que les gouvernements appliquent les grands traités relatifs aux droits de la personne et ils recommandent à présent régulièrement que les autorités prennent des mesures pour protéger les droits en matière de santé sexuelle et reproductive et de procréation ».

« L'accès à la planification familiale constitue un droit humain fondamental, car chaque parent a le droit de décider du moment, de l'espacement et de la fin. Chaque grossesse devrait être désirée », a dit à IRIN Robina Biteyi, coordinatrice nationale de la section ougandaise de la White Ribbon Alliance for Safe Motherhood. « La non reconnaissance du droit à l'accès à la planification familiale a un coût sur la de santé, un coût social et un coût économique. Les avortements dangereux sont engendrés par le manque d'accès à l'information et aux services de santé reproductive. L'argent utilisé pour soigner les femmes qui ont subi un avortement dangereux pourrait servir à proposer d'autres services essentiels, comme les soins obstétricaux d'urgence ».

En 2011, indique le rapport de l'UNFPA, les Nations Unies ont recommandé au Népal, à la Zambie et au Costa Rica d'assurer le respect des droits de leurs ressortissants en matière de santé sexuelle et reproductive.

La situation a beaucoup évolué au cours de ces 20 dernières années, mais le rapport indique que plusieurs groupes sont bien souvent exclus et plaide en faveur d'un renforcement des efforts afin de les atteindre.

Planification familiale inclusive

Selon le rapport, le problème est notamment lié aux normes sociales qui déterminent qui peut avoir des relations sexuelles et qui peut avoir des enfants. Ainsi, dans bon nombre de sociétés, il est considéré que l'activité sexuelle devrait être réservée aux personnes mariées, mais cela n'empêche pas les adolescents d'avoir une activité sexuelle, parfois cinq ans ou plus avant le mariage dans certains pays. Les adultes non mariés, les divorcés, les handicapés et les personnes qui vivent avec le VIH ont un moins bon accès aux services de planification familiale.

« Ces services devraient être inclusifs, et inclure une éducation à la sexualité adaptée à l'âge des enfants et la fourniture de services destinés aux femmes séropositives qui, bien souvent, ne profitent pas de ces services, mais à qui on ne devrait pas refuser le droit d'avoir des enfants et de prévenir la transmission du virus à ces enfants », a dit M. Osotimehin de l'UNFPA.

Les services de santé sexuelle et reproductive font souvent moins attention aux plus nombreux, les hommes et les garçons, qui ne se sentent pas à leur place dans les cliniques de planification familiale, et sont peu incités à prendre leur responsabilité en matière de reproduction. Le rapport souligne que la stérilisation féminine - une procédure invasive - est bien plus courante que la vasectomie (une procédure bien moins invasive). Peu d'efforts ont été déployés pour développer de nouveaux contraceptifs masculins.

« Le rôle des hommes dans la santé reproductive est central ... Dans une société dominée par les hommes, ce sont les hommes qui prennent la plupart des décisions. Ce sont également les hommes qui décident quand il faut accéder aux soins de santé et où obtenir des ressources financières », a dit Mme Biteyi de White Ribbon. « La situation évolue avec le temps et grâce à l'éducation des femmes. Mais les défis subsistent ».

Les lacunes les plus inquiétantes concernent l'accès des pauvres et des très jeunes femmes. « Les enquêtes démographiques et sanitaires effectuées dans 24 pays d'Afrique subsaharienne indiquent que les femmes les plus pauvres et les moins éduquées ont "perdu du terrain", les adolescentes pauvres ayant les taux les plus faibles d'utilisation continue de la contraception et le besoin non satisfait de planification familiale le plus élevé », selon l'UNFPA.

L'UNFPA reconnaît que ce sont les groupes les plus difficiles à atteindre et que les dispositions générales sont insuffisantes pour y arriver, mais l'organisation souligne qu'il faut le faire.

Source: <http://fr.allafrica.com/stories/201211190177.html?viewall=1>